

DOCUMENT

Date : 27 mars 1981

Sources : Le Monde -Archives privées de Thierry Hamon

Titre : L'avenir de Radio-Andorre et Sud-Radio

Descriptif : Article retraçant l'historique de la radio en Andorre et les conditions politiques de l'époque



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

L'avenir de Radio-Andorre et de Sud-Radio

Andorra-la-Vella. — « Indépendants » depuis plus de sept siècles, dont les coprinces sont à la fois le président de la République française et l'évêque de la Séo de Urgel (province espagnole de Lérida), les Andorrans, en fait, n'ont que peu d'autonomie. Privés de partis politiques (interdits) et de syndicats représentatifs, arrachés par la conjoncture à la condition médiévale

pour entrer brutalement dans la société de consommation, ces ex-pasteurs-commançadors ont vu leur coprinçauté devenir, ces dernières années, un extraordinaire paradis fiscal dans lequel les huit mille authentiques citoyens des Vallées sont confrontés à vingt-deux mille résidents étrangers dont vingt mille Espagnols et près de deux mille Français.

La radiodiffusion a été créée en principauté le 9 août 1934. Depuis, elle a fonctionné sous un régime de concessions accordées par le Conseil général des vallées (l'équivalent du Parlement français) pour l'exploitation, d'une durée indéterminée, des ondes hertziennes. La première de ces concessions fut signée entre 1935 et 1937 pour soixante ans par M. Buenaventura Vila. Ses héritiers la cédèrent ensuite à M. Trémoulet qui créa Radio-Andorre.

En 1961, deux autres conventions furent signées avec deux sociétés étrangères : EIRASA (espagnole), qui avait acheté Radio-Andorre aux héritiers de M. Trémoulet et la SOFIRAD (française), propriétaire de la Radio-des-Vallées, devenue plus tard Sud-Radio (la radio des « sudistes »), installée en principauté dans les années 50.

Mais, depuis cinq ans, la « grogne » se fait entendre dans les milieux de l'intelligentsia andorrane qui entendent redonner au pays une certaine forme d'autonomie sans pour autant mettre en cause le principe de la coprinçauté. C'est ainsi que le 26 juin 1980, sous la pression d'Andorrans « politisés », le Conseil général des vallées a rappelé que « les ondes attribuées à l'Andorre font partie du patrimoine inaliénable du pays ». Les conseillers expliquaient « qu'ils étaient d'accord pour décider, après expertise, s'ils rachèteraient ou non le matériel des deux stations dont ils reprendraient, le 29 mars 1981, l'exploitation conformément à l'article 3 des conventions venant à expiration à cette date ». Les textes officiels précisent en effet qu'en cas de rachat les propriétaires seront indemnisés ; dans le cas contraire, ils pourront reprendre leur matériel.

Nous voici donc à la veille de l'échéance. Le parti démocratique andorran (P.D.A.) — qui vit au grand jour malgré son « illégalité » — se déclare convaincu que le problème ne peut être abordé au plan strictement économique bien que les sommes impayées soient importantes : 1 248 675 F pour Sud-Radio-SOFIRAD (dont le P.-D.G. est M. Gouyou-Beauchamp), qui est contrôlé en majorité par le gouvernement français, et 2 685 338 francs français par Radio Andorre-EIRASA (dont le P.-D.G. est M. Jean Delvigne). Le P.D.A. ajoute que « ce problème de radiodiffusion a des implications sur la justice, la souveraineté et la dignité nationales. Car, dans la grande bataille engagée en France pour le contrôle des moyens d'expression, la presse a évoqué les intérêts en jeu pour l'attribution à Matra-Europe 1-SOFIRAD du troisième canal de télévision directe du futur satellite franco-allemand T.D.F.-1. Mais le pouvoir du coprinç français veut délibérément oublier le volet andorran. »

En 1977, la conférence de Genève, qui a étudié la distribution de la radiodiffusion par satellite, a attribué à la principauté d'Andorre la possibilité de lancer son propre satellite à cinq canaux. Or, affirme le P.D.A., la SOFIRAD espère dans l'avenir prendre le contrôle des canaux de ce futur satellite. Sur ce point un accord aurait été passé entre Paris et Madrid, la France voulant maintenir sa présence sur les ondes andorranes, l'Espagne voulant la raffermir (1).

De notre envoyé spécial

décidé, le 26 juin 1980, la création d'un organisme public, la « Radio-diffusion andorrane », qu'il espérait mettre en place dès l'expiration de l'échéance du 29 mars prochain. Mais, selon le P.D.A., certains conseillers des paroisses (municipalités) auraient amorcé « une véritable capitulation ». Le parti s'inquiète de la proposition des délégués permanents des coprinces (2), acceptée par la syndication (gouvernement) et la majorité des conseillers majeurs (sénateurs), qui remet en cause les contrats. Il demande la convocation « urgente » de l'Assemblée magna du peuple andorran, la mise en place de moyens d'information et l'ouverture de débats afin « de démontrer aux sociétés étrangères et aux délégations permanentes que l'Andorre veut décider sans pression d'aucune sorte sur une question qui concerne pleinement la souveraineté de la principauté ».

Déjà M. Delvigne, pour Radio-Andorre, a affirmé : « Les exploitants de la station ne feront pas obstacle aux décisions du Conseil général des vallées de reprendre l'exploitation des radios à l'expiration des dernières conventions passées en 1961. » Ces intentions ont été concrétisées dans un texte qui doit être soumis au Conseil général. En cas d'approbation, un mandataire du Conseil et le repré-

sentant des héritiers Trémoulet devront signer un acte par lequel les exploitants de Radio-Andorre renonceraient, au profit du Conseil général, à leurs droits et s'engageraient à lui remettre, dès le 29 mars prochain, l'exploitation.

Madrid n'a cessé d'exercer des pressions à différents niveaux, notamment par l'intermédiaire de M. Juan Duran Longa, directeur général pour l'Europe du ministère des affaires étrangères. Du côté français, la SOFIRAD n'a rien laissé échapper de ses intentions, bien que Sud-Radio entende rester un poste périphérique français émettant à partir du territoire andorran, alors que Radio-Monte-Carlo, poste monégasque contrôlé par la SOFIRAD, émet depuis le territoire français.

LEO PALACIO

(1) Sud-Radio, qui « arrose » une partie du Grand Sud-Ouest, fait ses émissions en français. Radio-Andorre, que l'on reçoit bien dans une partie de la région Midi-Pyrénées, utilise les langues française (15 heures), catalane (1 h. 30), espagnole (1 h. 30) et même l'occitan dans un bulletin destiné aux pays d'Oc. Les sondages donnent un million et demi d'auditeurs à Sud-Radio et un million à Radio-Andorre.

(2) Ces délégués sont, pour la France, le préfet des Pyrénées-Orientales et, pour l'évêque d'Urgel, un ecclésiastique. Les véritables représentants des coprinces en Andorre sont les viguiers français et épiscopal.